



Communiqué de la municipalité
Malakoff dit non aux néonicotinoïdes !

Malakoff, le 30 juin 2026

A l'occasion de l'examen de la loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles, le Sénat a adopté hier soir un nouvel amendement Duplomb réautorisant l'usage de néonicotinoïdes en France. Il s'agit de deux substances actives jusque-là interdites en raison de leurs effets persistants sur l'environnement et des risques pour la santé humaine.

Les néonicotinoïdes sont des poisons du système nerveux pour tous les invertébrés terrestres et aquatiques, mais aussi pour les oiseaux, poissons et mammifères. Ils présentent des risques graves pour la santé humaine.

En juillet dernier, une pétition demandant l'abrogation de la loi Duplomb avait réuni plus de deux millions de signatures.

Il revient désormais à la Commission mixte paritaire, composée de députés et de sénateurs, d'élaborer un compromis entre le texte voté à l'Assemblée Nationale et la version adoptée au Sénat.

Malakoff, fidèle à son engagement historique contre l'usage des pesticides, engagée pour une transition écologique qui protège les habitantes et les habitants, appelle les parlementaires à rejeter ce nouvel amendement Duplomb. C'est un impératif démocratique et sanitaire !